

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CARLIPA

**ARRÊTE MUNICIPAL D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
DANS L'AGGLOMERATION SUR LA RD 126**

Monsieur Serge SERRANO, Maire de la commune de CARLIPA (Aude),

VU la notification du 6 juin de la Division Territoriale du Lauragais - Direction des Routes du CD11 de Castelnaudary informant la mairie de travaux de réalisation de la couche de roulement de la RD 126 dans l'agglomération, il convient d'interdire le stationnement des véhicules :

- dans toute la traversée de l'agglomération sur la RD 126 le lundi 12 juin 2017 à partir de 7 heures et pour la ½ journée.

VU l'avis du Président du Conseil Départemental de l'Aude,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de réalisation de la couche de roulement de la RD 126, le stationnement des véhicules est interdit dans toute la traversée de l'agglomération le lundi 12 juin 2017 à partir de 7 heures et pour la ½ journée.

Article 2 : Cette réglementation est autorisée sous réserve que la sécurité de tous les usagers soit assurée et que la signalisation soit faite sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Celle-ci sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 : Le bénéficiaire est tenu de réaliser la surveillance et l'entretien des installations et d'assumer la responsabilité des accidents qui pourraient résulter de cette réglementation. Cette clause ne constitue pas dérogation ni novation en ce qui concerne la responsabilité civile qui incombe au maître d'ouvrage.

Article 5 : Dès la fin des travaux, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuels causés et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie.

Fait à Carlipa, le 6 juin 2017

Le Maire,
Serge SERRANO

